

## **POMPIER OU POMPIÈRE TEMPORAIRE**

Service de sécurité incendie

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire pourvoir un poste de pompier ou pompière temporaire, ainsi qu'une liste de candidats éligibles temporaires, pour le Service de sécurité incendie.

Les pompiers ou pompières temporaires effectuent le remplacement du personnel permanent à temps complet. Ils ou elles doivent répondre aux appels d'urgence, assurer l'entretien du matériel, des équipements, effectuer les visites résidentielles de prévention ainsi que de participer aux programmes d'entraînement et de formation continue. L'horaire pompier est celui appliqué. De plus, ils ou elles répondent aux appels d'urgence via un téléavertisseur.

**Exigences : posséder un certificat de pompier II de l'École nationale des pompiers du Québec. Passer avec succès un processus de sélection, un examen médical et posséder un permis de conduire valide de classe 4A. En raison des fonctions occupées, les pompiers et pompières doivent établir et maintenir leur lieu de résidence principale à l'intérieur du territoire de la ville.**

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard, le 21 septembre 2018 au :  
Service des ressources humaines, Ville de Salaberry-de-Valleyfield  
61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8  
Courriel : [ressourceshumaines@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:ressourceshumaines@ville.valleyfield.qc.ca), télécopieur 450 370-4803.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Nous vous remercions pour votre intérêt, mais nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus pour le processus.

Pour de plus amples détails, consultez notre site Internet au  
[www.ville.valleyfield.qc.ca/offres-demploi](http://www.ville.valleyfield.qc.ca/offres-demploi)